



Rencontre avec le Directeur Général Adjoint 13 novembre 2025

La CGT Finances Publiques Moselle a tenu en premier lieu à rappeler les spécificités du département avec 2 frontières (Allemagne et le Luxembourg), et des résidents travaillant dans un troisième pays (Belgique). Que ce soit en termes de difficultés linguistiques (germanophones résidents en France), de risque de fraude fiscale (particularité du Luxembourg), de complexités déclaratives (conventions internationales pour les frontaliers), ou en termes de recouvrement, la Moselle cumule de nombreuses contraintes du fait de sa spécificité géographique.

Ces dernières années, les suppressions d'emplois ont été très importantes, fragilisant l'exercice des missions et les conditions de travail. La CGT Finances Publiques a demandé une meilleure prise en compte des spécificités dans l'allocation des emplois.

Au cas particulier, la lutte contre la fraude fiscale n'est pas dotée des moyens nécessaires. Si pour des raisons budgétaires, les moyens alloués à la lutte contre la fraude sont diminués, la conséquence est une perte de recettes pour l'État et donc une aggravation du déficit, qui entraîne une nouvelle baisse des effectifs par des suppressions d'emplois. Nous sommes entrés dans un cercle vicieux qui, sous couvert d'économies, ne permet plus aux agents de la DGFIP d'exercer correctement les missions qui permettent d'accroître les recettes de l'État.

Responsabilité des gestionnaires publics

Mise en place en janvier 2023, la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics suscite encore de nombreuses interrogations du côté des agents, à l'instar de l'ancien Ministre de la Fonction Publique qui avait déclaré : *« C'est un sujet qui m'empêche de dormir. Les gens les plus rationnels ne prendront plus de décision parce qu'ils auront trop peur de se retrouver devant un tribunal »*.

En tant que concepteur de cette réforme, nous souhaitons alerter M. Guillaume Robert sur les problèmes qu'elle suscite au niveau des services. La CGT Finances Publiques Moselle demande depuis sa mise en place (et même avant) des fiches de procédure par métier pour informer et couvrir les agents dans l'exercice de leurs missions.

Aujourd'hui, de nombreux agents refusent encore d'être affectés à des services de dépense, par crainte d'une mise en cause ultérieure. Dans les services de recouvrement, de nombreuses interrogations subsistent, notamment en matière de prescription ou d'admission en non valeur, avec des services très largement sous dotés en moyens humains.

La jurisprudence actuelle ne permet pas d'écarter les risques de mise en cause des agents, du fait du faible nombre d'arrêtés mettant en cause des agents de la DGFIP.

Nous déplorons le manque de communication à destination des agents, à l'instar des moyens déployés pour informer les ordonnateurs. Plus de deux ans après la mise en place de cette réforme d'ampleur, aucune information claire n'a été donnée aux agents.

Des fiches claires sur les risques par métiers sont-elles en cours d'élaboration ou de diffusion à l'ensemble des agents ?

Le Directeur Général Adjoint (DGA) a répondu : la RGP, « ce n'est pas que de ma faute », et que des notes ont été conçues par la centrale afin de couvrir les agents en cas de mise en cause par la cour. Nous avons demandé que ces notes soient à la disposition des agents de façon claire à travers des fiches de procédure par métier. Le Directeur départemental va engager une réflexion pour la rédaction de ces fiches en local ... Il serait temps !

Risques psychosociaux à la DGFIP

La CGT relève une augmentation alarmante du nombre de fiches de signalement, en particulier provenant des services assurant des missions d'accueils physiques et téléphoniques, et des services du contrôle fiscal (déjà 42 fiches en 2025 pour agression verbale, injure et insultes, venant des usagers).

La CGT Finances Publiques Moselle a également évoqué la vague de suicides actuelle à la DGFIP (18 suicides et 18 tentatives en 2025). Une note de la Directrice générale prévoit désormais une enquête systématique de la Formation spécialisée en cas d'événement grave (suicide ou tentative) quel que soit le lieu de survenue de l'événement.

Afin prévenir les risques psychosociaux, la CGT Finances Publiques a proposé depuis 2024 le financement d'une formation de premier secours en santé mentale, à l'instar de ce qui avait été fait dans d'autres départements. La DDFIP Moselle a souhaité attendre une décision venant d'en haut. Nous déplorons que le déploiement de cette formation reste trop restreint, et que le budget des formations spécialisées ne permette pas de l'ouvrir à tous les agents. Pour permettre au plus grand nombre d'y assister, elle devrait être proposée par la DGFIP à l'ensemble des agents, comme c'est le cas pour d'autres formations dont le caractère obligatoire et indispensable est parfois compris dans les services.

Nous n'avons pas de réponse du DGA sur le sujet des formations.

Vos représentants CGT Finances Publiques Moselle